

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NANETTE NOEL		Date d'inspection Le 24 mars 2026	
Nom de l'établissement Les ami(e)s à Nanette		Numéro de permis 2004698	
Adresse 5337 134 Route Cocagne NB E4R 2Z1		Numéro de téléphone (506) 576-2580	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'inspectrice est présente sur les lieux dans le cadre de l'inspection de renouvellement.</p> <p>L'inspectrice observe les périodes de jeux extérieurs en matinée, les jeux libres à l'intérieur ainsi que le moment du dîner, durant lequel l'exploitante est assise à la table avec les enfants, mange son repas et discute avec eux.</p> <p>L'inspectrice observe des interactions positives de la part de l'exploitante envers les enfants, tel que parler doucement aux enfants, ainsi que chanter des chansons lors des changements de couche.</p> <p>L'inspectrice observe l'exploitante faire la lecture d'un livre aux enfants avant la période de repos, ainsi que la période de repos.</p> <p>Une discussion a lieu entre l'inspectrice et l'exploitante afin de s'assurer que les effets personnels de chaque enfant sont clairement étiquetés avec le nom de l'enfant.</p> <p>L'inspectrice n'est pas présente à la fin de la période de repos. Toutefois, l'exploitante informe l'inspectrice que les enfants ne dorment pas plus de deux heures consécutives. Cet élément sera vérifié à une date ultérieure.</p> <p>Le ratio est respecté lors de l'inspection.</p>
--

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 mars 2026

Date

original signé par
Nanette Noel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"